



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 06 décembre 2024

N° CS_2024_12_16

Objet : **AVENANT 1 MARCHE INETUM - ASTRE GESTION FINANCIERE**

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur ELIEN Thierry

Dans le cadre du marché 2022M06 ayant pour objet des prestations de maintenance et d'acquisition de modules complémentaires et prestations associées sur le progiciel financier Astre-GF de la société INETUM SOFTWARE FRANCE, le montant du marché étant bientôt atteint, il convient d'augmenter les crédits.

C'est pourquoi il est proposé, dans le respect des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, d'établir un avenant venant augmenter la capacité du marché à hauteur de 50 % afin de pouvoir mener le projet portant sur la Migration KMv5.4 et oracle 19c et afin de prévoir d'autres éventuelles prestations (formations ou assistances) jusqu'à l'extinction du marché qui aura lieu en février 2026.

L'avenant vient également décaler la date de constatation du service fait et de prononcé de la VSR des projets portant sur la migration de la gestion électronique de documents ALFRESCO et de la plateforme KMV5.4

Toutes les clauses du marché initial, et de ses avenants successifs, non contraires aux présentes dispositions sont conservées.

L'avenant n°1 est proposé en annexe.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

9 VOIX POUR

DÉCIDE

CS_2024_12_16



- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché 2022M06
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché 2022M06 ci-annexé, augmentant le montant dans la limite de 50 % et décalant la date de constatation du service fait.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,